

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVENZIONE ECCEZZIUNALE À TITULU DI U
PRUGRAMMA 3133 - FONDU MUNTAGNA**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DU
PROGRAMME 3133 - FONDS MONTAGNE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de procéder à l'affectation des crédits destinés au programme 3133 - fonds montagne.

Par délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021, le programme susvisé a été doté d'une autorisation d'engagement de 2 M€.

C'est dans le cadre de ce programme qu'il vous est proposé de procéder à l'attribution d'une aide exceptionnelle au SIVU San Clementi d'un montant de 30 000 € destinée au maintien du regroupement pédagogique des communes de Campile, A Crucicchia et Urtiporiu par une contribution à son fonctionnement.

Après affectation, la situation de ce programme s'établit comme suit :

MONTANT DISPONIBLE : 2 000 000 €
MONTANT EN COURS D'AFFECTION :
(CE 6/04/2021) : 166 495,52 €
MONTANT TOTAL AFFECTE : 30 000 €
DISPONIBLE A NOUVEAU : 1 803 504,48 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.